



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 26 avril 2022

L'an 2022 et le 26 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire

**Présents** : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : CARIÉ Jeannine, GUÉZET Carole, RABATÉ Magali, RICHETIN Marie-Ange, MM : MIRLOUP Jérémy, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis

**Absents ayant donné procuration** : MM : BISSON Philippe à Mme RICHETIN Marie-Ange, LEMAHIEU Daniel à M. MIRLOUP Jérémy

**Excusé** : M. FOURRÉ Jean-François

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 19 avril 2022

**Date d'affichage** : 19 avril 2022

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 29 avril 2022 et publication ou notification du 29 avril 2022 sur le panneau d'affichage de la mairie.

**A été nommé secrétaire** : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

★ ★ ★ ★ ★

## Délibération 2022 - 19 : Autorisant la signature de la convention de formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial (SET).

Madame le Maire informe l'assemblée.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui dispose dans ses articles 23 et 23-1 que « Les centres de gestion assurent pour leurs agents, y compris ceux qui sont mentionnés à l'article 97, et pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés [...] 3° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C [...] » ; « Les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 sont tenus de communiquer au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent : 1° Les créations et vacances d'emplois, à peine d'illégalité des nominations ; 2° Les nominations intervenues en application des articles 3, 38, 39, 44, 51, 64 et 68 [...] ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher propose une formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial afin que les collectivités saisissent elles-mêmes leurs déclarations d'emploi et leurs nominations, permettant une dématérialisation totale et un suivi en temps réel des procédures de recrutement.

Pour assurer cette mission de manière dématérialisée, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la formation organisée par le CDG 18 permettant la prise en main du Site Emploi Territorial et d'autoriser Madame le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les agents pourront être formés à titre onéreux à l'utilisation du SET. Le détail de la prestation est précisé dans la convention.

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :

d'autoriser les agents concernés à assister à la formation SET organisée par le CDG 18 permettant l'utilisation effective du Site Emploi Territorial par la collectivité

d'autoriser Madame à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18 annexée à la présente délibération

de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## Délibération 2022 - 20 : Mise à disposition de la salle des fêtes pour des séances de

## **réflexologie.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une habitante de Cornusse qui vient d'obtenir son certificat de réflexologue.

Dans l'attente de la disponibilité du local désigné et approprié à l'exercice de sa discipline, elle sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes à titre exceptionnel pour des ateliers de groupe.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition de la salle des fêtes à des ateliers de réflexologie organisés par cette professionnelle à un tarif préférentiel de 30 euros par demi-journée ou 50 euros par journée entière et autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

*À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

## **Questions diverses**

Compte tenu de l'indisponibilité de la salle des fêtes, la salle de motricité sera mise à la disposition d'Isadora CORNIEUX, psychanalyste thérapeute.